



**ORGANISATION POUR LA MISE EN
VALEUR DU FLEUVE SENEGAL**

(O.M.V.S.)

HAUT-COMMISSARIAT

**ATELIER REGIONAL SUR LES PROJETS DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE GENERATEURS DE REVENUS
DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL**

OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET PROGRAMME

MÉRIDIEN PRÉSIDENT, DU 27 FÉVRIER AU 1^{ER} MARS 2001

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Atténuation et de Suivi des Impacts sur l'Environnement (PASIE), il est prévu des mesures d'accompagnement en vue de maximiser les impacts positifs du Projet Energie.

Il s'agit, principalement, de projets socio-économiques de lutte contre la pauvreté en faveur des populations rurales les plus démunies, localisées dans la zone d'intervention du Projet Energie.

Ces initiatives, partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté mises en œuvre au niveau des Etats-Membres, auront des limites réelles d'expansion spatiale du fait des coûts exorbitants pour satisfaire une majorité des besoins socio-économiques des populations du bassin caractérisées par un niveau faible de revenus et une grande dispersion de la demande sociale. Dans cette optique, les projets de lutte contre la pauvreté s'inspireront des programmes, ci-après, en cours au niveau des Etats. Il s'agit :

- Du Mali qui a mis en œuvre un programme d'opérationnalisation du concept de développement humain durable (DHD) dans lequel la lutte contre la pauvreté constitue l'axe central des interventions. Le document de stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a été adopté en 1998.
- De la Mauritanie qui a adopté une stratégie de lutte contre la pauvreté et du développement à la base doublé d'un programme cadre pour la période 1998-2001. Ce programme est piloté, coordonné et suivi par une unité de coordination du développement à la base (USDB) au sein du Ministère du Plan. Ses principaux domaines d'intervention sont : la sécurité alimentaire, les infrastructures urbaines, la santé, l'éducation et tout récemment la micro-finance.
- Du Sénégal où le gouvernement a mis en place un programme de lutte contre la pauvreté (PLP) piloté par le Ministère du Plan. Ce programme est articulé autour d'activités transversales servant d'appoints aux différents programmes d'investissements sectoriels. Ainsi, les activités sont essentiellement orientées vers l'accroissement des revenus des populations et la création d'emplois à travers la promotion de la micro-entreprise, la mise en place d'infrastructures communautaires par des travaux à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et le renforcement des capacités opérationnelles des collectivités de base. Ces différents programmes sont tous fondés sur des approches participatives et utilisent des techniques et des outils pour impliquer les pauvres dans les décisions comme dans les réalisations des projets qui les concernent. D'une manière générale, ils se caractérisent aussi par un ciblage relativement précis des pauvres.

L'objet de ce programme est l'identification et la mise en œuvre des micro-projets pour lutter contre la pauvreté dans certaines parties du bassin du fleuve en assurant une complémentarité avec les programmes nationaux.

Pour atteindre cet objectif, il est apparu nécessaire d'assurer au préalable un ancrage du projet aux programmes nationaux en cours. Cette complémentarité pourrait s'exprimer par des modes de réalisation et de gestion impliquant les acteurs déjà en place dans les Etats-Membres.

1. OBJECTIF

L'objectif visé est principalement l'élaboration d'un programme de lutte contre la pauvreté en vue de répondre, en partie, aux besoins des populations du bassin du fleuve Sénégal ne bénéficiant pas encore des effets attendus des barrages.

Ainsi, le présent atelier vise à élaborer des propositions concrètes pour l'identification et la mise en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté les plus appropriés pour améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables et plus particulièrement les femmes vivant dans le bassin.

2. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de ce forum de discussions consistent en une couverture de tous les volets d'une bonne préparation jusqu'à la mise en œuvre du programme. Ce sont, en particulier :

- l'évaluation de l'état de pauvreté dans le Bassin du fleuve Sénégal ;
- la définition des orientations stratégiques du programme ;
- la définition des domaines prioritaires et de la zone géographique du projet ;
- la définition de la place des projets initiés par les femmes ;
- la détermination des niveaux de participation des populations ;
- la précision du rôle des différents acteurs (Institutions publiques, ONG) par rapport à la préparation, l'évaluation et la mise en œuvre du projet ;
- la définition des mécanismes de saisine de l'OMVS et des procédures financières ;
- l'identification des projets à financer ;
- la formulation des recommandations sur le manuel de procédures.

3. LES CONTRIBUTIONS ATTENDUES DES ETATS :

Etat de la pauvreté dans le bassin

Au niveau de chaque Etat, Il s'agira de :

- mettre en exergue les grandes lignes du profil de la pauvreté ainsi que les principales caractéristiques des pauvres localisés dans la future zone d'intervention du projet ;
- dégager les principaux facteurs de pauvreté et les solutions proposées ;
- d'évaluer l'impact des actions de lutte contre la pauvreté déjà initiées dans cette localité ;
- d'expliquer, le cas échéant, les causes des écarts négatifs en insistant en particulier sur les obstacles et les contraintes.

Identification des orientations stratégiques et définition des domaines d'interventions prioritaires :

Il s'agira :

- d'identifier les orientations stratégiques devant guider la mise en œuvre du projet ;
- de définir les domaines d'interventions prioritaires qui prennent en compte :
 - ▷ les activités productives et génératrices de revenus ;
 - ▷ la promotion de la femme (approche genre) ;
 - ▷ l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.
- de préciser le rôle des différents acteurs en dégagant les synergies possibles entre les acteurs et les institutions ;
- Identification des projets prioritaires :

Il s'agit de proposer des micro - projets susceptibles de répondre à la démarche sociale et tenant compte des contraintes de financement.

Des fiches de projets indiquant les activités à réaliser, les zones couvertes, les populations ciblées, les stratégies d'intervention, les ressources nécessaires, le calendrier de réalisation, le cadre institutionnel et les procédures de gestion financière et les résultats attendus seront élaborés.

5. DUREE ET LIEU DE L'ATELIER

L'atelier est prévu au Méridien Président pour une durée de trois (3) jours du 27 février au 1^{er} mars 2001.